



Lè z'Ecové et Lè Potai

Echos et potins

No 17 déc.10

EDITORIAL

Depuis la sortie de la dernière édition de votre journal communal, vous avez peut-être l'impression que les projets évoqués ici-même n'ont pas beaucoup progressés. C'est partiellement vrai pour celui qui est « spectateur » de leur évolution, beaucoup moins pour ceux qui ont la charge de les faire avancer. C'est donc l'occasion de faire le point sur les plus importants d'entre eux :

La problématique de la teneur en nitrate de l'eau de source de Rovray n'est pas encore résolue, la Municipalité devant faire un choix entre deux solutions très différentes, aussi bien du point de vue technique que des résultats prévus. L'une, basée sur les recommandations du « plan nitrate » de la Confédération consiste à rétribuer les exploitants des terrains concernés pour compenser les pertes dues à un assolement compatible avec la quantité admissible de nitrate dans l'eau de source. L'autre, plus technique, prévoit la mise en place d'une installation de filtration. Ce procédé, relativement nouveau, permet également d'abaisser le degré de dureté de l'eau. La Municipalité est dans l'attente de l'avis d'un expert externe pour prendre une décision pour l'une ou l'autre des variantes. La réalisation de ce projet est prévue dans le courant de l'année prochaine.

Pour ne pas quitter cet élément vital qu'est l'eau, le différend qui oppose la commune de Rovray et les propriétaires de sources privées tariées par le percement du tunnel autoroutier des Arrissoules, au Service des Routes nationales, fait actuellement l'objet d'une expertise par un spécialiste choisi d'un commun accord entre les parties concernées. Son rapport est attendu pour la fin de l'année au plus tôt, la procédure judiciaire reprendra alors son cours. Les voies de la justice étant insondables, comme chacun le sait, il est impossible à l'heure actuelle de définir un planning d'avancement de ce délicat dossier.

La réfection du revêtement des routes traversant nos deux villages est prévue pour la première moitié de l'an prochain, sous réserve que des considérations financières ne nous

obligent pas à effectuer ces travaux sur deux années comptables distinctes. Non pas pour des raisons de trésorerie, mais bien de péréquation financière, qui pourrait éventuellement être plus favorable à la Commune si ces dépenses sont réparties sur deux exercices différents.

Pour l'évaluation des offres reçues d'entreprises spécialisées dans ce genre de travaux, la Municipalité a fait appel au Voyer d'arrondissement, la comparaison des propositions soumises nécessitant des connaissances spécifiques du domaine concerné. La commission ad hoc du Conseil général pourra très prochainement se saisir de ce dossier.

Lors d'une édition précédente de ce journal, il avait été évoqué la possibilité de réviser le Plan général d'affectation du village d'Arrissoules. Ce projet est mis en veilleuse, le géomètre consulté déconseillant cette opération à l'heure actuelle, les services de l'Etat ayant une très forte tendance, Plan directeur cantonal oblige, à diminuer fortement les surfaces à bâtir dans les villages éloignés d'un centre urbain et ne bénéficiant pas de transports publics performants.

Si l'on peut comprendre la volonté du Conseil d'Etat de vouloir maîtriser le développement territorial et éviter ainsi un bétonnage à tout va de nos campagnes, il est plus difficile pour votre exécutif, comme pour ceux de nombreuses autres communes, de supporter l'ardeur aveugle avec laquelle les fonctionnaires chargés d'appliquer la loi agissent : sans cœur, sans aucune tolérance, tels les apparatchiks les plus zélés d'un monde disparu victime de sa propre bêtise.

Le printemps prochain, le 13 mars pour être précis, les citoyennes et citoyens de toutes les communes vaudoises sont appelés à renouveler leurs autorités législatives et exécutives. Retenez cette date et faites bon usage de l'un de vos plus importants droits civiques : allez voter ! Ce sera votre manière de dire et de prouver votre attachement à votre village, à votre commune. Les futurs élus vous en seront reconnaissants.

Pour la Municipalité
André Gallandat, Syndic

Qualité de l'eau potable en 2010

Provenance

Arrissoules : réseau ARRIBRU

Rovray : source communale

Désinfection

Arrissoules : traitement partiel (chloration)

Rovray : pas de traitement

Contrôles sanitaires

Arrissoules et Rovray : par le laboratoire cantonal vaudois



Paramètres physiques et chimiques

Arrissoules

pH	8.1
Conductivité à 20°C (uS/cm)	307
Turbidité (UT/F)	0.2
Dureté totale (°F)	17.2
Dureté carbonatée (°F)	14.3
Calcium (mg Ca/l)	57
Magnésium (mg Mg/l)	7.2
Sodium (mg Na/l)	5.5
Potassium (mg K/l)	1.7
Hydrogénocarbonates (mg HCO ₃ /l)	175
Sulfate (mg SO ₄ /l)	12.0
Nitrate (mg NO ₃ /l) seuil tolérance 40 mg/l	5.1
Chlorure (mg Cl/l)	10.3
Fluorure (mg F/l)	0.04
Bromure (mg Br/l)	< 0.1
Oxydabilité	4.2
Carbone organique total (mg C/l)	1.7
Ammoniaque (mg NH ₄ /l)	0.005
Nitrite (mg NO ₂ /l)	0.000
Orthophosphate (mg PO ₄ /l)	0.005

Rovray

pH	7.8
Conductivité à 20°C (uS/cm)	729
Turbidité (UT/F)	0.2
Dureté totale (°F)	42.1
Dureté carbonatée (°F)	33.5
Calcium (mg Ca/l)	138
Magnésium (mg Mg/l)	18.6
Sodium (mg Na/l)	8.0
Potassium (mg K/l)	0.8
Hydrogénocarbonates (mg HCO ₃ /l)	409
Sulfate (mg SO ₄ /l)	23.0
Nitrate (mg NO ₃ /l) seuil tolérance 40 mg/l	44.0
Chlorure (mg Cl/l)	31.0
Fluorure (mg F/l)	0.05
Bromure	< 0.1
Oxydabilité	1.6
Carbone organique total (mg C/l)	0.7
Ammoniaque (mg NH ₄ /l)	0.005
Nitrite (mg NO ₂ /l)	0.000
Orthophosphate (mg PO ₄ /l)	0.010

Conclusions

L'eau distribuée à Arrissoules et Rovray était conforme aux normes en vigueur. Celle de Rovray présentant cependant une teneur en nitrates dépassant la norme, **elle est déconseillée pour la préparation des biberons pour nourrissons.**

Eau moyennement dure à Arrissoules et très dure à Rovray.

Tri des déchets

Vous trouverez, en annexe, les calendriers des déchetteries pour 2011.

Petits rappels :

- Il est important de trier les déchets avant de les déposer dans les conteneurs, dans des sacs fermés.
- Les lavabos, WC, et collecteurs d'eaux de surface ne sont pas des poubelles, ceci peut provoquer des pannes très ennuyeuses et onéreuses dans les STEPs !
- Seul le bois non peint et non traité peut être brûlé en plein air (en quantités raisonnables).

Pour toute question, veuillez vous adresser à l'un des responsables ou auprès de la Municipalité.



Administration communale

Le bureau communal sera fermé les lundis 27.12.10 et 03.01.11.

Tél : 024/430.20.13 ; Fax : 024/430.20.78 ; Courriel : commune@rovray.ch

Recensement des chiens au 1^{er} janvier 2011.

Merci d'annoncer les mutations au greffe municipal d'ici le 31.01.2011.

Conciergerie

Suite à la démission de la titulaire, nous mettons au concours le poste de concierge pour la Maison de commune et le Temple. Entrée en fonction le 01.07.2011. Toute personne intéressée peut prendre contact avec la Municipalité

Elections communales 2011

Nous vous rappelons que le 13 mars prochain, aura lieu l'élection des autorités communales. Il est important de réserver cette date, car le vote par correspondance n'est possible que pour le 1^{er} tour « municipalité ». Pour les tours suivants, il est nécessaire de se rendre au bureau de vote. Le délai pour le dépôt des listes est fixé au lundi 24 janvier 2011 à 12h⁰⁰.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le greffe municipal ou le président du Conseil général.



Décisions du conseil général en 2010

Lors des 4 séances tenues en 2010 le conseil général a adopté les préavis suivants :

- Raccordements des parcelles 30 et 146
- Comptes de l'année 2009
- Le rapport concernant la gestion des affaires communales durant l'année civile 2009
- L'arrêté d'imposition 2011
- Le budget 2011
- L'adhésion à l'Association régionale pour l'action sociale Jura-Nord vaudois

La rubrique du député



Un congé parental de 24 semaines d'un coût de plus de 1 milliard de francs est réclamé par une commission fédérale composée essentiellement de spécialistes des questions sociales et familiales (et largement déconnectée des préoccupations du monde du travail). Il en résulterait un nouveau grignotage du temps de travail au nom d'un improbable progrès.

Ce congé serait réparti entre les deux parents. Cette revendication officielle de la commission fédérale de coordination pour les questions familiales, serait financée soit par la TVA ou les allocations perte de gain (APG). Après les congés liés à la fonction parentale succéderont ceux destinés à d'autres activités familiales, sportives ou associatives. En parallèle, les syndicats continueront à réclamer la réduction du temps de travail hebdomadaire et l'allongement des vacances.

Cette course à un prétendu progrès ne peut trouver son aboutissement que dans le fantasme d'une société des loisirs où le travail est considéré comme un mal à combattre.

Congé parental ; le progrès n'est pas de travailler toujours moins !!!

Je souhaite une bonne santé et un joyeux Noël à tous.

José Durussel



Bienvenue aux nouveaux habitants domiciliés dans nos villages :

A Arrissoules: Béguin Roberto

A Rovray: Fivat Judith et Paul; Gallandat Gilles et Hodel Nadia; Groux Michael; Rondoni Alexis; Vaucher Florence

Départ :

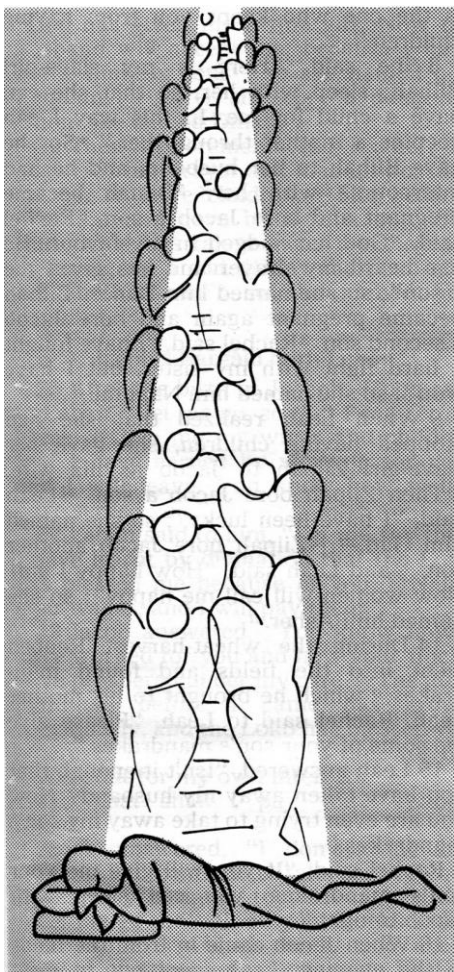
D'Arrissoules : Morel Pascal, Nathan et Natacha ; Pedrazzoli Michel

De Rovray : Daeppen Frédéric



Nous accueillerons les nouveaux habitants et citoyens le vendredi 18 février 2011, à la salle communale de Rovray.

Le message de la paroisse



On parle souvent de la dévaluation des monnaies, mais rarement de celle des mots ! Ainsi, « Avent » signifie la venue, l'arrivée (du Sauveur) et « Noël » la naissance, le jour de la nativité.

Je me souviens des calendriers de l'Avent d'autrefois où chaque porte ouverte évoquait une étape de l'histoire biblique préparant la naissance de Jésus. Aujourd'hui, ils sont souvent devenus des supports commerciaux présentant des jouets ou de bonnes affaires.

Malgré cette dérive et le matérialisme qui caractérise notre époque, il y a en l'être humain une aspiration profonde à la beauté, à la paix, au bonheur. Des spiritualités diverses nous incitent à nous dépasser, à nous élever, à nous détacher des contingences « bassement » matérielles de notre monde.

Même la foi chrétienne a souvent été comprise comme un effort pour s'améliorer, pour accéder au monde spirituel, comme si Dieu, du haut de l'échelle, invitait l'être humain à monter jusqu'à lui. Or, le récit biblique dit autre chose : les anges qui montent et descendent suggèrent une communication entre le ciel et la terre. Le Dieu tout autre se fait proche, il communique avec ses créatures. A la fin de la vision de Jacob, Dieu n'est pas au haut de l'échelle, mais à côté de lui ! Jacob n'a pas à monter, c'est Dieu qui est descendu !

« Je viens à vous du haut des cieux... » : ainsi commence un beau chant de Noël. Ce qui s'applique à

l'ange annonçant la bonne nouvelle aux bergers s'applique encore plus à Dieu lui-même ! Alors, que ce Noël qui vient soit pour chacun l'occasion de l'accueillir dans la joie et dans la foi !

FETE DE NOEL

A l'église de Rovray

le jeudi 23 décembre à 20h⁰⁰

suivie d'une collation à la salle communale.

